Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 10

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

† Pierre Bussat 1921-1996 architecte EAUG-SIA-FAS

Le vendredi 1er mars, au soir, Pierre Bussat nous a quittés dans la plus grande discrétion.
Jusqu'au bout, il a été volontaire, mais tranquillement, comme il avait conduit toute sa vie privée et professionnelle.
C'est ainsi qu'il a été l'un des premiers à vouloir se « délocaliser », en Grande-Bretagne. De ce séjour à l'étranger, de ce pays où ses collègues anglais – ayant vraiment connu la guerre – avaient appris à voir autrement les objectifs de leur métier, il ramena des connaissances et des expériences nouvelles.
Il en fit profiter toute notre profession en rédigeant le premier ouvrage publié par le CRB (Centre de rationalisation du bâtiment) qui venait de naître au tout début des années 60, sous l'impulsion de quelques uns de ses confrères. Ce livre s'intitulait « La coordination modulaire » et Pierre Bussat a été un pionnier dans ce domaine.
De même, l'exécution du secteur 3 (Transport & communication) de l'Expo, en 1964 à Lausanne, doit beaucoup à sa rigueur de conception. Ce fut d'ailleurs le seul secteur de l'exposition à être racheté « sur pied », démonté, puis remonté à Bâle avec toutes les pièces constitutives du gros-œuvre I et II, pour une affectation et, par conséquent, dans une configuration complètement différente. Ces ouvrages ont, depuis lors, changé de mains et d'usage, mais sont toujours en fonction pour la plus grande satisfaction des propriétaires actuels.
Dans le même esprit et presque à la même époque, Pierre Bussat vint renforcer l'équipe du CICS (Centre international de la construction scolaire) que Jean-Pierre Vouga et Jean-Pierre Cahen avaient porté sur les fonds baptismaux à Lausanne. C'est dans cet environnement qu'est né le CROCS, que les Lausannois connaissent bien. Il est, à ce jour, presque le seul système de construction scolaire dont la propriété intellectuelle et la conception ont permis une exploitation intercantonale pour laquelle il n'y a vraiment pas eu de « barrière de rösti » !
Sans doute parce que nul n'est prophète en son pays et aussi parce que cela correspondait mieux à son tempérament, Pierre Bussat, qui par son séjour au CONESCAL, à Mexico, connaissait déjà l'UNESCO, s'engagea auprès de cette organisation internationale comme expert-résident. Ses fonctions l'amenèrent à séjourner à Kigali, à Khartoum, à Beyrouth, à Dakar. Il a ainsi été l'un des architectes qui ont contribué à la notoriété internationale du savoir-faire des architectes helvétiques.
Est-il encore besoin de rappeler son engagement passionné pour les structures faisant appel à des technologies adaptées, dont il fut l'apôtre dans tous ces pays ? Sa pensée et son action étaient très proches de celles de Hassan Fathy, le célèbre architecte égyptien.
Avant de quitter l'Afrique, Pierre Bussat reçut d'ailleurs le *Prix Aga Khan*, honorant notamment sa contribution remarquable à la conception et à la réalisation de l'*Agricultural Training Center* de Nianing, au Sénégal.
Les dernières années de sa carrière, il les passa à Washington, comme expert-architecte à la Banque Mondiale, pour laquelle il assuma de nombreuses missions, plus délicates les unes que les autres dans plusieurs pays en voie de développement.
Comme il n'était pas un Monsieur « Béni oui oui » et qu'il détestait ce qu'il appelait souvent « la fuite en avant », avant d'être trop fatigué, il sut s'arrêter à temps, au bord du Léman, à Coppet d'abord, puis à Nyon.
Last but not least: durant son séjour aux Etats-Unis, l'*American Institute of Architects* le reçut comme *Honorary Fellow* en même temps que Mario Botta. Ce sont les clins d'œil de l'Histoire !
La sienne, son histoire personnelle, les seuls qui la connaissent bien, sont son épouse Malou, qui l'a accompagné dans toutes ses pérégrinations, sa fille Aline, si jeune, et ses deux grands fils, Marc et Julien. Dans leur chagrin, qu'ils sachent que Pierre Bussat fut un grand architecte au service de ses concitoyens, au service des citoyens du monde, et qu'il a amplement mérité ce modeste hommage posthume.

Jean-Marie Yokoyama, ing. civil EPFL-SIA

Lettre ouverte

Civil ? Militaire ? *That is no real question...*

Un autre point de vue[1]

Monsieur le rédacteur en chef,
Vous avez exprimé un avis extrêmement tranché concernant l'affectation civile ou militaire du matériel aéronautique en général, des PC-7 et PC-9 en particulier. Permettez-moi de ne pas partager votre point de vue concernant ces derniers.

Je désire par la présente soulever à l'adresse des lecteurs quelques questions et remarques que me suggère votre article, en vue de placer le problème dans un contexte plus large.

- Vous prétendez que la seule présence d'attaches sous les ailes des PC-7 et PC-9 en fait du matériel de guerre aux yeux des « censeurs hypocrites » : l'utilisation militaire attestée de ce type d'avion ainsi que la publicité quant au potentiel militaire du PC-7 faite par le passé n'influencent-elles en rien l'opinion des personnes appelées à juger de la question ?

[1] IAS N° 4 du 31 janvier 1996, p. 25

- La question de la classification du matériel aéronautique concerne en l'espèce un type d'avion bien particulier, dont l'utilisation militaire est aisément envisageable à moindres frais, ce qui en fait l'attrait, particulièrement pour les pays du Sud. En affirmant, à l'aide d'un exemple que « n'importe quel avion, aussi inoffensif soit-il dans sa conception, peut être adapté à des fins militaires », vous banalisez la question de l'utilisation faite d'un certain type d'avion et vous éludez le fait qu'un avion dont la conception n'est peut-être pas aussi inoffensive, est acheté dans certains cas uniquement en raison de ses potentialités militaires, ceci à plus forte raison lorsqu'elles ont été suggérées par le passé et qu'elles ont fait leurs preuves en pratique.
- La seule présence de constructeurs étrangers prêts à prendre la part de marché convoitée, alliée à la possibilité d'adapter tout appareil à des fins militaires vous suffit pour justifier de telles exportations. N'en va-t-il pas de la crédibilité de la loi sur l'exportation du matériel de guerre plutôt que de parts de marché et accessoirement - ladite loi pouvant être et étant contournée par la production à l'étranger - de sauvegarde de l'emploi ? Concernant la sauvegarde de l'emploi, le Pilatus PC-12 dont il est question dans votre article n'en est-il pas le meilleur garant ?

Fin de la partie rédactionnelle

Au vu de ce qui précède, la classification des PC-7 et PC-9 comme matériel de guerre ne relève en rien de l'arbitraire.

Christian Klauser,
architecte dipl. EPFZ/SIA,
Neuchâtel

Dans sa lettre, reçue trop tard pour être publiée avant la session de mars du Parlement, notre correspondant exprimait l'espoir que le point de vue exprimé dans sa dernière phrase serait retenu. Nous savons aujourd'hui que cela n'a pas été le cas.
Pas plus désireux que M. Klauser de m'engager dans une polémique, je tiens simplement à maintenir intégralement mon affirmation selon laquelle « n'importe quel avion, aussi inoffensif soit-il dans sa conception, peut être adapté à des fins militaires » et devenir du matériel de guerre.
L'exemple du MFI-9B cité dans mon article et dont l'utilisation militaire a été attestée, est patent : il s'agit de l'un des avions de tourisme les plus petits et les plus légers jamais produits en série. Les points d'attache sous les ailes dont il a été équipé a posteriori *pour être engagé au Biafra ont servi à des fins aussi bien humanitaires (largage de vivres) que militaires : il n'y a pas d'avion dont la conception soit assez inoffensive pour prévenir une utilisation militaire.*

Jean-Pierre Weibel

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
SIA, secrétariat général	Prix SIA 1996 « Pour une construction compatible avec un développement durable »	Maîtres d'ouvrages et équipes de projet de transformations, de réaffectations et de rénovations déjà réalisées ou en cours d'exécution, respectueuses de l'environnement et compatibles avec un développement durable	30 avril 96	6/96 p. 64
Etat de Vaud, Service des hospices cantonaux	Nouvelle clinique, Lavey-les-Bains/VD, concours à deux degrés	Architectes domiciliés ou établis avant le 1er juillet 1995 dans les cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VS ou VD, ainsi qu'aux architectes vaudois établis hors du canton, dipl. EPFL ou EPFZ, EAUG, étrangers équivalents, ETS ou inscrits aux REG A ou B des architectes	1er mai 96 (17 janv. 96)	4/96 p. 32
Municipalité de Corcelles-près-Payerne/VD	Bâtiment communal, de Corcelles-près-Payerne, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1er janvier 1995 dans le canton de Vaud ou le district de la Broye fribourgeoise, ou en étant originaires, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton	**Nouveau :** 24 mai 96	4/96 p. 32
Lignum Union suisse en faveur du bois	Prix CSRB pour l'encouragement des jeunes chercheurs dans le domaine du bois	Etudiants inscrits dans les EPF, ETS ou écoles de même niveau, ainsi que les diplômés de ces écoles jusqu'à cinq ans après l'obtention du diplôme	30 juin 96	7/96 p. 95
Commune de Lavin/GR	Bâtiment scolaire avec salle de gymnastique, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1er janvier 1995 en Engadine ou dans la vallée de Munster ou originaire d'une commune de ces vallées	8 juillet 96	

Note
Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.
Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.